

Nouveau service : la plateforme Boulangerie Avantages



La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française lance la plateforme Boulangerie Avantages, permettant aux adhérents des groupements professionnels et à leurs salariés de bénéficier de tarifs réduits sur leurs achats, négociés auprès de grandes enseignes.

Matériel, fournitures de bureau, véhicules, téléphonie, intérim... et bien d'autres catégories pour lesquelles il sera possible d'obtenir des prix attractifs. Une gamme d'avantages privés sera également mise à disposition avec des réductions sur les voyages et séjours, les parcs de loisirs, le cinéma, l'achat de cartes cadeaux etc...

Boulangerie Avantages permet ainsi aux professionnels du secteur de répondre à leurs besoins tout en optimisant leurs dépenses ! Pour en savoir plus, contactez votre groupement professionnel départemental. Vous trouverez leurs coordonnées [ici](#)

47e Compétition Mondiale des Métiers WorldSkills

Du 10 au 15 septembre 2024 se déroulera la 47e Compétition Mondiale des Métiers WorldSkills à Lyon. Des jeunes Compétiteurs et Compétitrices venus des quatre coins du monde concourront dans 59 métiers

Pour la boulangerie, 26 pays seront en compétition. L'équipe de France sera représentée par Robin Couchourel.

La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française sera présente dans l'Espace Concours « Try a skill » et animera des ateliers pour les visiteurs, du 11 au 14 septembre, avec Bongard qui mettra des équipements à la disposition de l'ensemble des compétiteurs.



En savoir plus

Aide à la fonction tuteur ou maître d'apprentissage

L'aide à la fonction des tuteurs et maître d'apprentissage est ouverte aux entreprises aux conditions suivantes :

- Un tuteur ou maître d'apprentissage maximum par entreprise ;
- Il faut obligatoirement que le tuteur ou maître d'apprentissage ait suivi une formation pour cette fonction.

Le montant de l'aide est de 230€/mois sur 6 mois maximum pour l'entreprise.

La demande doit être déposée sur le portail de [L'OPCO EP.](#)



Abonnez-vous à notre chaîne YouTube !

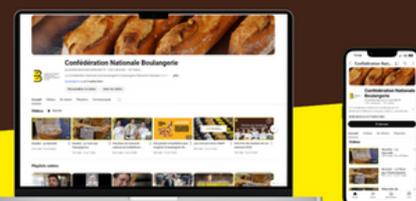
Reportages, interviews de professionnels, recettes gourmandes, campagnes publicitaires... découvrez l'ensemble de nos vidéos sur notre chaîne YouTube.

Une authentique immersion dans l'univers boulanger vous attend ! Pensez à activer la cloche pour être notifié de nos publications.

Pour découvrir nos vidéos, rendez-vous [ici](#)

Suivez-nous sur YouTube !

Activez la cloche pour recevoir les notifications



Renforcement des conditions de prise en charge financière des OPCO concernant les contrats d'apprentissage

Prévues par le décret n°2024-631 du 28 juin 2024, les conditions de prise en charge financière par les OPCO sont renforcées concernant les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er août 2024.

Pas moins de 7 conditions seront désormais contrôlées. La méconnaissance d'un critère entraîne le refus de financement de l'OPCO.

Cette extension des points de contrôle est prévue à l'article D.6224-2 du Code du Travail. Jusqu'au 1er août 2024, l'opérateur de compétences en charge de statuer sur la prise en charge financière de la formation, vérifie à la réception du contrat d'apprentissage que sont remplies 4 conditions ouvrant droit à la prise en charge financière.



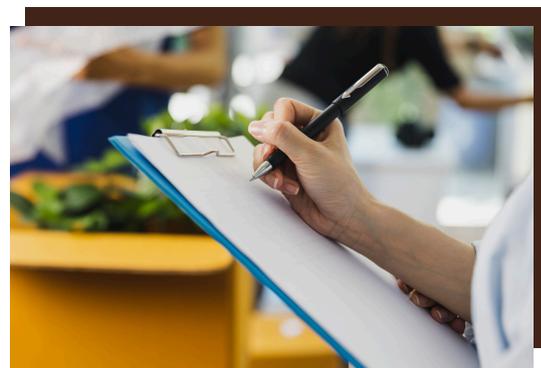
Point sur l'enquête de l'Inspection du travail sous pseudonyme

Un arrêté en date du 24 juin 2024 vient préciser les conditions de mises en œuvre de l'article L.8271-6-5 du Code du travail, permettant aux agents de contrôle de l'inspection du travail de procéder à des enquêtes sous pseudonyme.

Ce droit est réservé aux agents de contrôle appartenant au groupe national de veille d'appui et de contrôle et aux unités de contrôle régionales chargées de la lutte contre le travail illégal.

Ces enquêtes sous pseudonymes ne pourront être menées que dans le but de constater des infractions de travail illégal (tels que le travail dissimulé, ou des cumuls irréguliers d'emplois), et cela par la voie de communication électronique, par exemple via les réseaux sociaux.

Ces agents de contrôle pourront donc participer à des échanges électroniques, extraire ou conserver des éléments de preuve et des données sur les personnes susceptibles d'être poursuivies.



La rentrée approche ! Logement et mobilité des jeunes

Trouver un logement est essentiel dans la poursuite des études et de l'entrée dans l'emploi, tout, comme les déplacements quotidiens (trajet domicile-école ou lieu de travail).

Découvrez le document [L'essentiel des aides pour le logement et la mobilité des jeunes](#). Ce support offre aux apprentis et étudiants de la visibilité sur leurs droits et une liste d'organismes pouvant les aider à trouver un logement, des aides financières pour le logement, ou des aides à la mobilité.

Pour télécharger ce document, rendez-vous sur le site **[AG2R LA MONDIALE](#)** espace Pôle alimentaire.